

Réf: Dossier N° 117589

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE BEST MOST FIRST » en abrégé « BMF »

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA ALLOKOI
PK22 PRES DE LA STATION DE PESAGE, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/06/2022, et enregistrés au CEPICI le 23/06/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE BEST MOST FIRST » en abrégé « BMF »

Objet : Production des batteries et des aluminiums, Locations des engins, Importations et exportations de marchandises diverses, diverses prestations. Et pour la réalisation de l'objet social : L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;La prise en location-gérance de tous fonds de commerce ;

La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, de services se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles en totalité ou en partie à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA ALLOKOI
PK22 PRES DE LA STATION DE PESAGE, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) : M HE JIANHUI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-05818 du 29/06/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°29025/GTCA/RC/2022 du 29/06/2022

